



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-1200

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 245694

DOSSIER N° 4803

Objet : Digital Gem Corporation
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 13 mars 2000;

vu les articles 11, 52, paragraphe 1°, et 53 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

accorde la dispense de prospectus pour le placement de droits de souscription d'un maximum de 25 916 809 unités, chaque unité consistant en une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'action ordinaire de Digital Gem Corporation auprès de ses actionnaires, conformément à la notice d'offre du 10 mai 2000.

Fait à Montréal, le 12 mai 2000.

Le chef du service du
financement des sociétés,

(s) *Fernand Lavigne*
Fernand Lavigne

PG/pp